

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-24-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPPV) DE BASTIA



Table des matières

Préambule :	3
Objet de la GUSP :	3
Le périmètre d'intervention de la GUSP :	3
Les domaines d'intervention de la GUSP :	4
La gouvernance de la GUSP :	4
Les modalités de travail de la GUSP :	6
L'implication des habitants :	8
L'élaboration des plans d'actions :	8
Durée de la convention :	9
Signataires :	10
ANNEXE 1 : les territoires de la GUSP	11
ANNEXE 2 : le plan d'actions prévisionnel	14
ANNEXE 3 : Points de vigilance et clés de réussite de la GUSP	33



Preamble

Fort d'une expérience de mise en œuvre d'une politique de gestion urbaine et sociale de proximité depuis 2003 dans les quartiers sud de Bastia et depuis 2014 dans le centre ancien, et tirant les enseignements des démarches passées, des avancées qu'elles ont permises et des limites qu'elles ont rencontrées, la Ville de Bastia a élaboré une nouvelle convention GUSP dont elle entend faire un outil qui soit :

- Simple et pratique pour l'ensemble des acteurs concernés et leur serve de feuille de route pour la mise en œuvre de la politique GUSP,
- Clair dans les engagements attendus vis-à-vis des partenaires,
- Précis et réaliste dans les attentes et permettant d'évaluer les résultats obtenus.
- Opérationnel pour les quartiers de parc privé comme pour ceux du parc social et propice à la mutualisation des démarches et aux transferts de savoir-faire issus du parc social comme du parc privé.

Objet de la GUSP :

L'objectif de la démarche GUSP est de contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants, cet objectif se comprend à la fois dans

- La remédiation, avec réactivité et effet durable, des différents dysfonctionnements constatés affectant la vie quotidienne des habitants,
- La pérennisation des investissements réalisés, en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- Le développement d'initiatives concourant au vivre ensemble dans les quartiers.

La GUSP est une démarche qui se conçoit comme un processus graduel qui comprend un avant (le temps de la préparation), un pendant (le temps de l'intervention) et un après (le temps de la maintenance et de la pérennisation des investissements).

La bonne coordination des acteurs est la condition nécessaire à l'objectif poursuivi par la GUSP. La mobilisation de l'expertise d'usage des habitants constitue l'une des clefs de la réussite des objectifs de la GUSP.

Le périmètre d'intervention de la GUSP :

Le territoire d'intervention de la GUSP est celui des QPPV, quartiers Sud et centre ancien. Si le dispositif GUSP est commun aux deux QPPV Quartiers sud et centre ancien, les démarches seront adaptées aux spécificités de ces deux territoires.

Pour les quartiers sud, il sera tenu compte de l'étendue du territoire, du poids des programmes de renouvellement urbains passés ou à venir, de l'importance des programmes de logement social et de l'inégalité de situation de leur état d'une part, des données de leur occupation sociale d'autre part, mais aussi du grand nombre d'équipements publics, services et commerces, réalisés lors de la construction du quartier ou dans le cadre des programmes de la politique de la ville ou de renouvellement urbain. Un effort sera fait au préalable pour caractériser et cartographier les lieux les plus stratégiques d'application de la GUSP. Cette cartographie des lieux stratégiques fera l'objet d'actualisation annuelle au fil de la mise en œuvre de la GUSP.

Pour le centre ancien, il sera tenu compte du fait que le parc de logements est essentiellement privé, même s'il joue un rôle social, et que le centre ancien compte une grande diversité d'utilisateurs avec la fonction résidentielle, la présence d'activités, commerciales ou artisanales, voire la fréquentation touristique.



Comme pour les quartiers sud, une cartographie des lieux les plus stratégiques d'intervention de la GUSP sera définie au préalable et actualisée au fil du temps, avec une attention particulière pour les secteurs concernés par les interventions au titre du PRQAD.

Les dispositions de la GUSP concerneront l'ensemble des copropriétés traitées dans le cadre de l'OPAH – Copropriétés Dégradées, quand bien même elles seraient en dehors du périmètre QPPV centre ancien (cf liste en annexe 1), et pourront être étendues dans le futur, sur des problématiques similaires à celles traitées dans le centre ancien, au territoire du Programme Action Cœur de Ville.

Enfin, le quartier de veille Saint Antoine - San Gaetanu du Contrat de Ville pourra bénéficier de l'expérience acquise sur les quartiers sud pour qu'y soient développés des solutions participant d'objectifs de vigilance active. Le lien à tisser entre Saint-Antoine et le centre ancien fera également l'objet d'attention.

Les domaines d'intervention de la GUSP :

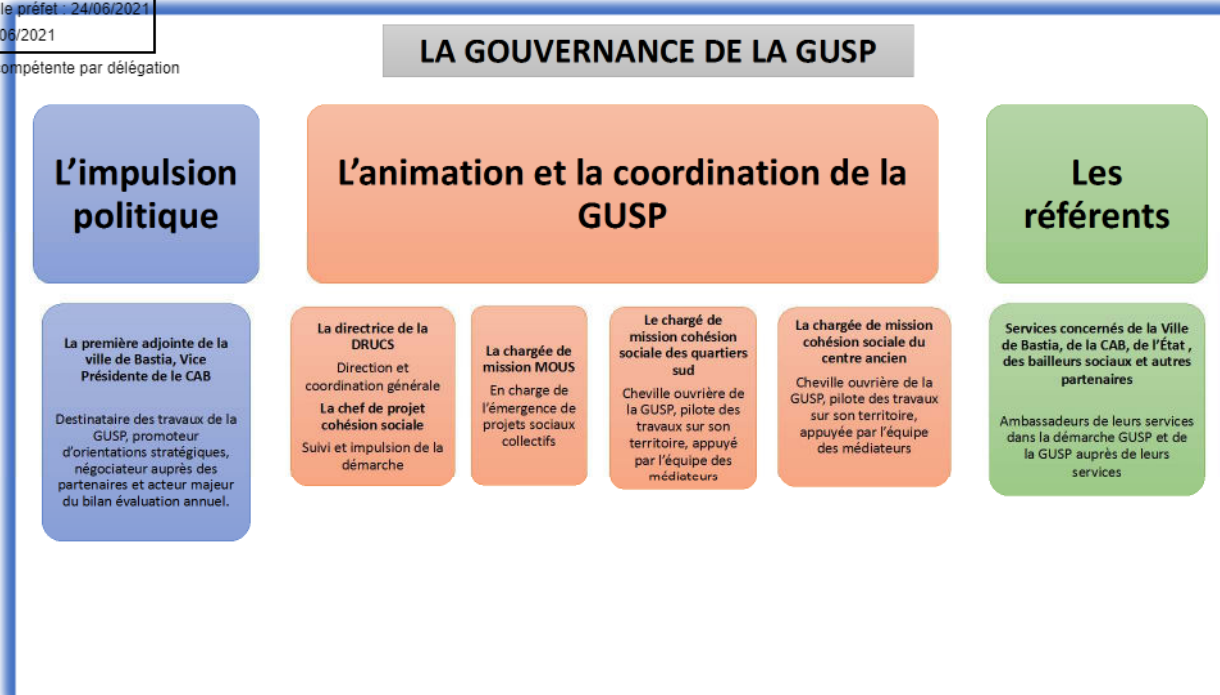
Les registres d'intervention sont aujourd'hui bien cernés, on peut les décliner de façon diverse mais les champs d'intervention tournent autour des objets suivants :

- Organisation des espaces publics et privés,
- Stationnement, circulation,
- Propreté, entretien, maintenance des immeubles et des espaces extérieurs et traitements paysagers,
- Services urbains, ordures ménagères et tri sélectif, économies d'énergie,
- Présence humaine, accueil, gardiennage et surveillance, médiation, sécurité et tranquillité publique...
- Travail social de proximité, accompagnement social lié au logement,
- Convivialité, vivre ensemble, développement du lien social.

Outre ces registres d'intervention intéressant tous les territoires de la GUSP, une attention sera portée aux secteurs en chantier, tout particulièrement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, afin d'assurer aux riverains et aux usagers des quartiers le minimum de nuisances. Cette attention s'entend déjà dans la préparation et la mise en œuvre des chantiers pour en assurer le déroulement dans les conditions optimales de sécurité par une information appropriée, préalable aux chantiers et pendant la tenue de ces derniers. Elle pourra consister à proposer aux riverains des activités hors de leur logement pendant le déroulement des travaux. Elle s'entend également dans la mobilisation de l'expertise d'usage des habitants au service de la mise en œuvre des projets opérationnels de conception pour garantir la pérennité des investissements.

La gouvernance de la GUSP :

La maîtrise d'ouvrage de la GUSP est assurée par la ville de Bastia, en relation avec les partenaires signataires de la présente convention. La gouvernance est conçue pour assurer une totale cohérence entre le terrain et le niveau politique, dans le sens ascendant et descendant.



L'impulsion politique :

La première Adjointe de la Ville de Bastia, déléguée à la politique de la Ville, au renouvellement urbain et à la vie des quartiers, également vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en charge de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance, garantit l'impulsion politique à la démarche GUSP.

Elle est destinataire des éléments de reporting et des travaux produits par la GUSP dont elle aura contribué à définir les priorités. Elle mène les négociations nécessaires avec les partenaires, au niveau décisionnaire, pour assurer, autant que de besoin, la réussite des démarches engagées par la GUSP. Elle prend une part active et supervise la préparation du bilan évaluation annuel de la GUSP.

L'animation et la coordination de la GUSP :

L'animation et la coordination de la GUSP sont assurées par la DRUCS de la Ville de Bastia sous l'autorité de sa directrice, en relation avec la chef de projet cohésion sociale et avec le concours de la chargée de mission MOUS et des chargés de mission cohésion sociale des quartiers sud et centre ancien.

Les chargés de mission quartiers sud et centre ancien, s'appuyant sur leurs équipes de médiateurs, sont les chevilles ouvrières de la GUSP. Ils alimentent et coordonnent les travaux de la GUSP dans les différentes modalités de travail décrites plus loin. Ils s'assurent à cet effet de la nécessaire mobilisation partenariale et veillent et contribuent à l'implication des habitants dans la GUSP par un travail d'identification et de mobilisation.

L'identification et le rôle des référents GUSP :

Des référents seront identifiés dès le démarrage de la convention au sein des différents services, concernés par les domaines d'intervention de la GUSP, des partenaires signataires de la convention. Le rôle spécifique des référents est d'être les ambassadeurs des services ou



institutions auxquels ils appartiennent, et de participer aux travaux de la GUSP qui les concernent, mais aussi d'être les ambassadeurs de la GUSP auprès de leurs services ou institutions pour s'assurer de la qualité et réactivité des réponses de leurs services ou institutions pour le traitement des questions soulevées par la GUSP.

Les modalités de travail de la GUSP :

Les modalités de travail de la GUSP s'échelonnent sur toute l'année combinant une approche relevant du quotidien avec des points d'étape trimestriels, un bilan évaluation annuel, et des réflexions de durée variable, mais déterminée, s'échelonnant tout au long de l'année.



La plate-forme de veille :

Cette modalité de travail est directement issue des travaux antérieurs menés en GUSP à travers l'élaboration de fiches de signalement. Cette modalité de travail offrait un support d'échange précieux, à partir des constats de terrain des médiateurs et de la rédaction d'une fiche de signalement, entre les partenaires mobilisés et interpellés par la fonction de veille. L'indispensable travail de veille sociale et technique sera poursuivi et le format de la fiche de signalement sera adapté à l'adoption d'un format numérique.

La mise en place d'outils numériques permettra de simplifier et d'accroître l'efficacité du processus de signalement et facilitera l'élaboration de tableaux de reporting faisant l'objet d'un point d'étape trimestriel entre les partenaires. Les fiches de signalement seront géolocalisées et mises en ligne, des alertes automatiques seront adressées aux acteurs en charge de la résolution des problèmes signalés et les interventions réalisées seront datées et viendront incrémenter la fiche de signalement. Une exploitation automatique permettra de faire les récapitulatifs par thèmes et acteurs de façon à nourrir les éléments d'un bilan



trimestriel. Celui-ci sera préparé par les chargés de mission cohésion sociale et servira de support à une réunion de débat partenarial.

Les groupes de projet :

Les groupes de projet sont des groupes de travail de caractère thématique auxquels il sera demandé de travailler en mode projet sur différents sujets. Les groupes seront installés pendant une durée limitée variable, le temps d'aboutir à des protocoles d'action partagés ou à des programmes d'action.

On distinguera trois catégories de groupes projet :

Les groupes projet visant à dépasser des situations de blocage. Ces situations auront pu être constatées dans le système de veille ou être mises à l'agenda sur suggestion de l' élu en charge de donner l'impulsion politique. Elles se caractérisent par des dysfonctionnements territorialisés ou thématiques auxquels on ne parvient pas à apporter de solution durable. Ces dysfonctionnements feront l'objet d'un travail approfondi permettant de déterminer les facteurs de blocage qui peuvent résulter de problèmes de conception initiale, de difficultés de gestion (entretien et maintenance) ou d'un agencement inadapté de la coopération entre acteurs et de problèmes d'usages ou de mésusages. Ces groupes fonctionneront en mode projet en mobilisant les partenaires concernés. L'expertise d'usage d'habitants volontaires sera mobilisée dans l'élaboration des diagnostics comme dans la définition de principes de solution.

Les groupes de projet GUSP chantiers. Ces groupes auront pour objectif de maintenir la qualité du cadre de vie des habitants pendant les phases de chantiers liées au projet de renouvellement urbain ou à l'intervention d'opérateurs hors du cadre du NPNRU. Ces groupes auront pour mission de mettre en place des modes d'intervention spécifiques afin de minimiser les nuisances liées aux chantiers, d'assurer leur déroulement en toute sécurité et de travailler en amont sur la coordination des acteurs. Une attention sera portée à l'information préalable et au dialogue avec les habitants pendant la phase chantiers dans un esprit explicatif et pédagogique, facilitant la compréhension du déroulement des chantiers.

Les groupes de projet d'initiatives sociales locales. Ces groupes de projet ont vocation à impulser des projets affirmant la dimension sociale de la GUSP. Ils concernent des projets intéressant le développement d'initiatives favorisant l'appropriation du cadre de vie résidentiel, des espaces publics et des équipements publics avec l'intention de renforcer le lien social et le vivre ensemble. Ces projets seront mis sur pied en mobilisant le tissu associatif et en impliquant directement les habitants des quartiers.

Le bilan évaluation annuel de la GUSP :

Le bilan évaluation annuel de la GUSP ne se limite pas à faire le seul, mais nécessaire, récapitulatif des différents travaux effectués. Il vise à porter un vrai débat sur l'amélioration du service rendu aux habitants. Il est supervisé par l' élu en charge de la politique de la ville qui s'implique directement dans les débats de bilan évaluation.



Le bilan évaluation est alimenté par un temps fort de diagnostic en marchant permettant une analyse des situations et un débat avec les partenaires sur les évolutions du service rendu aux habitants.

À cet effet les chargés de mission des quartiers sud et centre ancien préparent un parcours de visite support d'échanges sur le terrain. Ces parcours comprennent de façon équilibrée des arrêts sur des sites marquant des avancées, permettant de valoriser ainsi les bonnes pratiques, et des arrêts sur des sites témoins de dysfonctionnements en voie de remédiation ou encore concernés par des situations de blocage. Participent au diagnostic en marchant les différents partenaires de la convention représentés à cette occasion par leurs échelons décisionnels et leurs équipes de proximité. Une représentation d'habitants volontaires, issue de ceux qui se sont le plus fortement impliqués le long de l'année dans les groupes de projet, participe au diagnostic en marchant. Un compte rendu des résultats et des échanges du diagnostic en marchant sera rédigé par les chargés de mission cohésion sociale.

Les conclusions des débats, complétées du bilan des travaux de l'année, font l'objet d'une présentation lors du comité de pilotage du Contrat de Ville et du NPNRU. Cette présentation est faite de façon croisée, à cette occasion, avec le bilan de la mise en œuvre de la convention TFPB et avec une évocation des actions du contrat de ville spécifiquement tournées vers l'amélioration du service rendu aux habitants et les démarches de sensibilisation au cadre de vie.

L'implication des habitants :

L'implication des habitants est une des clefs de la réussite de la GUSP. Elle ne peut cependant être décrétée et doit procéder d'un processus graduel alimenté par le retour de la confiance devant les avancées réelles de l'amélioration du service rendu aux habitants. Il existe déjà un certain nombre d'initiatives individuelles ou à petites échelles qui participent fortement à l'amélioration du cadre de vie et témoignent d'une réelle appropriation du territoire par ses habitants. L'organisation de rencontres conviviales pourrait permettre de les saluer et les encourager.

La présente convention prévoit déjà l'implication d'habitants volontaires apportant leur expertise d'usage aux groupes de projet et participant aux diagnostics en marchant.

Cette implication pourrait être renforcée par la mise en œuvre de régie de quartiers, mobilisées sur les quartiers sud et le centre ancien, outils dotés de réactivité par leur insertion forte dans les territoires. Ces régies interviendraient pour la réalisation de petits travaux. Elles offriraient l'avantage de mobiliser les habitants dans l'identification des besoins de petits travaux ou de projets de convivialité et lien social d'une part et dans leur mise en œuvre d'autre part, contribuant à un processus d'insertion de publics éloignés de l'emploi.

L'élaboration des plans d'actions :

Les plans d'action ne sont pas l'énoncé récapitulatif des différents objectifs poursuivis et interventions envisagées dans les différents domaines de la GUSP, mais bien l'expression et la conséquence du processus engagé dans la démarche GUSP. Les actions procèdent du débouché des travaux menés dans le cadre de la GUSP. Ainsi, le plan d'actions suppose des travaux préalables à son élaboration qui conduisent à adopter un plan glissant et révisable en fonction de l'évaluation des résultats de sa mise en œuvre.



Au démarrage de la convention, l'identification des lieux les plus stratégiques d'intervention sera précisée. Elle pourra être réévaluée chaque année. Les groupes de projet seront la source de la définition des plans d'action. Ces groupes de projet débouchent en effet sur une feuille de route qui servira à donner leur contenu au plan d'action. Dès le démarrage de la convention, sur la base de l'expérience des conventions GUSP antérieures, il sera possible de mettre sur pied de premiers groupes de projet.

Durée de la convention :

La présente convention est établie pour 5 ans. Elle pourra être reconduite sur la base d'une évaluation d'ensemble à l'issue de la période de 5 ans. Elle pourra faire l'objet d'avenants, notamment à l'achèvement de l'actuel contrat de ville.

En annexe de la présente convention sont précisés les territoires de la GUSP, les éléments de plan d'action prévisionnel à enrichir au fil du temps, selon un modèle de fiche d'action support à la mise en œuvre du plan d'action, à son adaptation et à son évaluation et évoqués des points de vigilance et clés de réussite à prendre en compte.



A ce stade, sont signataires les copilotes du Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia et les trois principaux bailleurs, étant entendu que cette liste pourra être étendue à d'autres partenaires, si nécessaire.

A Bastia, le

L'Etat	La Communauté d'Agglomération de Bastia	La Ville de Bastia
L'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse	La SA Erilia	La SA Logirem

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-24-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



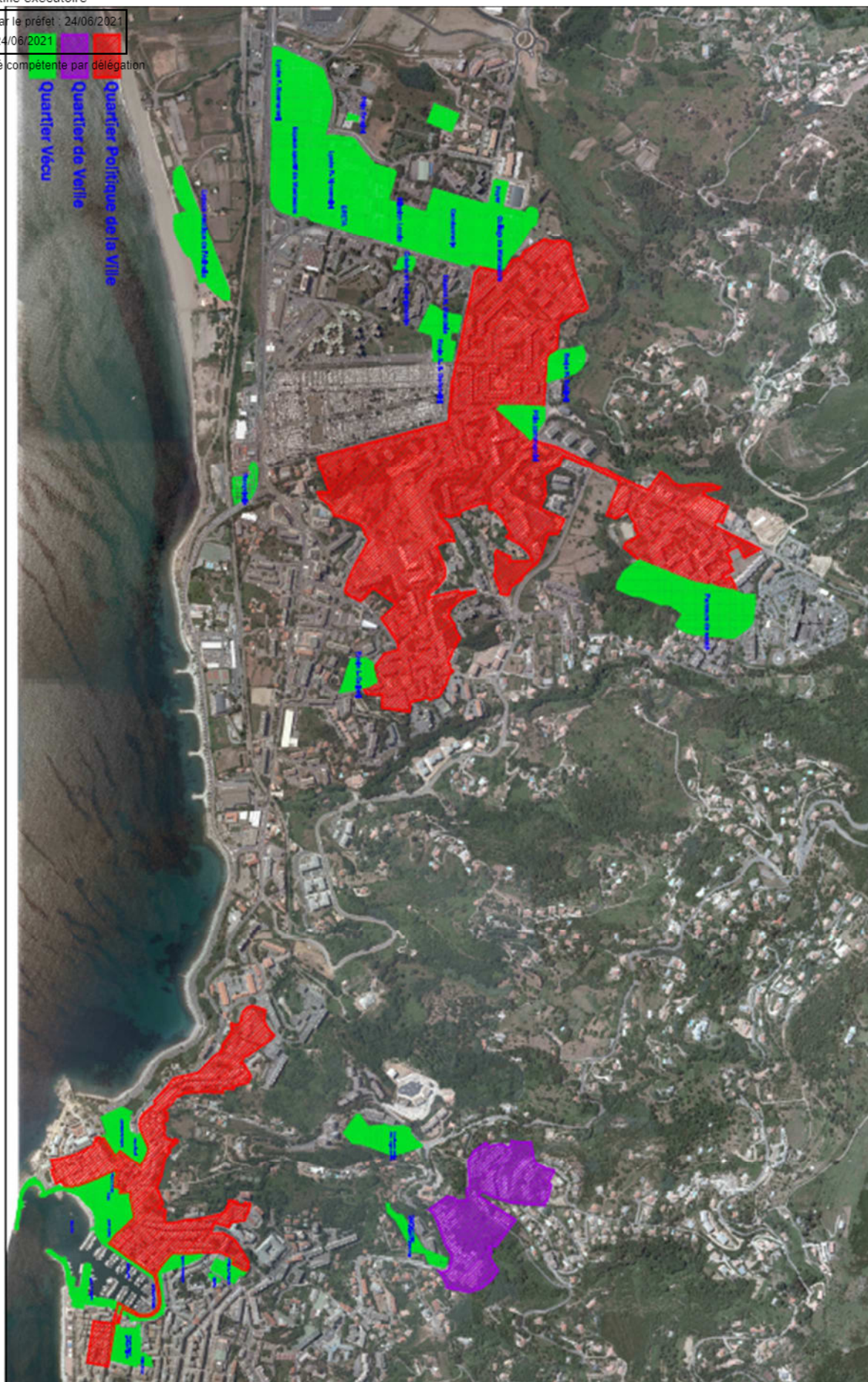
ANNEXE 1 : les territoires de la GUSP



Quartier Vécu

Quartier de Veille

Quartier Politique de la Ville





	Catastral	Adresse	nb logts
1	AO 39	1 boulevard Gaudin	14
2	AO 594 (AO 69)	4 boulevard Gaudin	11
3	AO 68	6 boulevard Gaudin	12
4	AO 265	10 place Vincetti	8
5	AN 179	2 rue Baietta	6
6	AO 272/273/274	13-15-17 rue Campanari	16
7	AN 375/376	1/1bis rue Carbuccia	10
8	AN 361/360	17-19 rue Carbuccia	7
9	AO 588	10 rue chanoine Letteron	4
10	AO 76	24 rue Chanoine Letteron	4
11	AO 102	29 rue Chanoine Letteron	14
12	AO 104	33 rue Chanoine Letteron	7
13	AO 295	4 rue Colonella	8
14	AO 296	6 rue Colonella	6
15	AO 298/299	5/7 rue Colonella	9
16	AO 297	8 rue Colonella	13
17	AO 305	12 rue Colonella	8
18	AN 316	8-10 rue des Terrasses	8
19	AN 322	21 rue des Terrasses	7
20	AO 237	11 bis rue des Turquines	4
21	AN 161	6 rue des Zéphyr	9
22	AO 117	5 bis rue du Bastion	5
23	AO 237	4 rue du Chiostro	5
24	AO 145	5 rue du Pontetto	6
25	AO 145	7 rue du Pontetto	5
26	AN 120	5 rue Jean Casale	11
27	AN 118	16 rue Napoléon	6
28	AN 113	27 rue Napoléon	17
29	AN 145	1 rue Posta Vecchia	7
30	AN 144	3 rue Saint Erasme	15
31	AN 323	1 rue Saint Jean	6
32	AO 350	2 rue Saint Joseph	6
33	AO 394	5 rue Saint Joseph	11
34	AO 393	7 rue Saint Joseph	27
35	AO 357	14 rue Saint Joseph	8
36	AO 358	16 rue Saint Joseph	8
37	AO 360	16 bis rue Saint Joseph	5
38		immeuble POPAC - à définir	
39		immeuble POPAC - à définir	
40		immeuble POPAC - à définir	
41		immeuble POPAC - à définir	
42		immeuble POPAC - à définir	
43	AO 277	7 rue Campanari	9
44	AO 276	9 rue Campanari	8
45	AO 85	6 rue chanoine Letteron	12
46	AO 590	8 rue chanoine Letteron	4
			366

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-24-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXE 2 : le plan d'actions prévisionnel

fiches méthode et organisation
fiches d'interventions opérationnelles



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	La désignation des référents (Quartiers sud et centre ancien)
MODALITÉS DE L'ACTION	Désignation par les services concernés de référents GUSP, dès la signature de la convention GUSP. Suggestion d'une lettre de mission commune pour préciser le rôle des référents.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mobilisation de référents au sein de chacun des services concernés de la ville, de la CAB, de l'État, des bailleurs et autres partenaires pour la réussite de la démarche GUSP
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Tous les partenaires.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Pour mémoire
CALENDRIER ENVISAGÉ	À la signature de la convention GUSP
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : nombre de référents effectivement désignés et assiduité aux travaux Mesure d'impact : effets de coproduction améliorée du service rendu aux habitants Efficience : renforcement constaté des coopérations



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	La plate-forme de veille numérique
MODALITÉS DE L'ACTION	Définition préalable de la fiche de signalement à numériser, remplissage par l'équipe de cohésion sociale, mise en ligne, mise au point du « process » d'alerte de relance aux partenaires concernés pour actualisation et récapitulation automatique par thèmes et acteurs pour un bilan débat partenarial trimestriel. Adoption d'un protocole partenarial pour l'utilisation de la plate-forme et l'exploitation de ses résultats.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Création d'un outil numérique de suivi et évaluation pour la veille sociale et technique pour en renforcer l'efficacité et susciter la réactivité.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia avec l'appui d'un prestataire.
PARTENAIRES ASSOCIES	Tous partenaires concernés CAB, Bailleurs sociaux, Services de l'État et autres partenaires
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Mise au point et expérimentation de la plate-forme automne 2021, mise en application hiver 2021-2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : nombre d'occurrences d'utilisation par les acteurs concernés Mesure d'impact : appréciation du gain de réactivité d'intervention Efficience : gain de temps dégagé par l'utilisation de l'outil numérique



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	L'annuaire des acteurs de la proximité (Ventilé par territoire QPPV)
MODALITÉS DE L'ACTION	Recensement de qui fait quoi et quand dans les équipes de proximité des partenaires concernés. Confection d'un guide pratique à partir de ces informations. Organisation de rencontres conviviales pour faire se connaître les acteurs de proximité.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Création d'un guide pratique repérant les acteurs de proximité pour faciliter les coopérations et permettre également aux habitants de mieux repérer qui fait quoi.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Sollicitation des partenaires pour fournir la ressource de l'annuaire
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville
CALENDRIER ENVISAGÉ	Recueil de l'information été 2021, confection et communication du guide automne 2021.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de la ressource fournie par l'ensemble des partenaires Mesure d'impact : effets de la connaissance mutuelle des acteurs de proximité sur la coordination pour les services rendus et sur l'appréciation portée sur l'efficacité des interventions par les habitants Efficience : développement des coopérations et mutualisation des interventions



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Un programme de formation « inter acteurs » pour les personnels de proximité
MODALITÉS DE L'ACTION	Identification des besoins de formation des équipes de proximité. Définition des thématiques et du contenu des journées de formation.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Organisation de journées de formation inter partenaires à destination des équipes de proximité axées sur la notion de service rendu dans le contexte spécifique des quartiers : comprendre le besoin d'urgence de la réponse, savoir écouter et dialoguer avec tous types de public, malgré les difficultés sociales et psychiques de communication.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia, accompagnement par un opérateur de formation
PARTENAIRES ASSOCIES	Démarche ouverte à l'ensemble des partenaires
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Mutualisation de crédits de droit commun des partenaires, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Organisation d'une dizaine de sessions de formation sur la première année de mise en œuvre de la convention.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre d'agents bénéficiant de la formation Mesure d'impact : effets de la formation des acteurs de proximité sur l'évolution des pratiques et sur l'amélioration des conditions de dialogue avec les habitants Efficience : indices de transformation durable des méthodes d'intervention des agents



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	La constitution du vivier des habitants volontaires et citoyens relais
MODALITÉS DE L'ACTION	Identification, en relation avec les équipes de proximité des partenaires et avec le tissu associatif impliqué dans la politique de la ville, des habitants et citoyens ayant déjà pris part, même de manière limitée, à des démarches ou initiatives visant à l'amélioration du cadre de vie. Invitation à des rencontres conviviales pour exposer les objectifs de la GUSP, favoriser l'implication citoyenne, élargir sa représentation et organiser les formes d'une coproduction de la GUSP.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Repérage, sensibilisation et mobilisation des habitants pour en faire des relais de la démarche GUSP et des acteurs de la coproduction de l'amélioration de leur cadre de vie.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia avec le concours d'une AMO
PARTENAIRES ASSOCIES	Sollicitation des partenaires institutionnels, du tissu associatif et des adultes relais pour le travail de repérage
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, TFPB, DPV
CALENDRIER ENVISAGÉ	Travail de repérage été 2021, sensibilisation et mobilisation automne 2021.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre d'habitants identifiés Mesure d'impact : effet d'entraînement de l'identification sur l'implication citoyenne et la meilleure compréhension de la démarche GUSP Efficiency : formes et ampleur de la mobilisation citoyenne générée par le travail de repérage et le développement de la convivialité



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Le bilan des pratiques et politiques d'information, de sensibilisation et de sanction face aux mésusages et incivilités
MODALITÉS DE L'ACTION	Rencontres avec les partenaires pour faire le bilan évaluation des méthodes et de leur impact en matière d'information, sensibilisation et sanction face aux mésusages et incivilités. Réflexion sur l'adaptation des formes de communication et de dialogue.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Réflexion collective d'évaluation des pratiques actuelles conduisant à une évolution des méthodes et outils d'information, sensibilisation et sanction.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia
PARTENAIRES ASSOCIES	Tous partenaires sollicités pour le travail évaluatif
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Pour mémoire
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre de partenaires associés à la démarche Mesure d'impact : effets constatés de l'évolution et la transformation des pratiques et de leur impact auprès des habitants Efficiency : appréciation des modifications de pratiques envisagées et des résultats qui en sont attendus



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Organisation annuelle de diagnostics en marchant (Quartiers sud et centre ancien)
MODALITÉS DE L'ACTION	Balades urbaines en configuration partenariale. Repérage et propositions de parcours avec un maximum d'une dizaine de points d'arrêts sur des secteurs témoignant de bonnes pratiques ou montrant des dysfonctionnements. Constitution du groupe d'observation rassemblant des partenaires au niveau décisionnel et de proximité. Débriefing des éléments constatés alimentant la définition d'une feuille de route pour les partenaires.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Faire l'état des lieux des problèmes et solutions mises en œuvre dans la gestion des sites. Mutualisation des démarches de diagnostic en marchant GUSP avec les méthodes envisagées au titre de la TFPB.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication forte de l'ensemble des partenaires.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, convention TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Une fois par an en prévision du bilan évaluation de la GUSP.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de l'implication effective des partenaires dans la démarche Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur le service rendu aux habitants, relevé de bonnes pratiques transférables et de points noirs récurrents Efficiency : Capacité à dégager des éléments de feuille de route des constats formulés à l'occasion des diagnostics en marchant



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Croisement et mise en synergie des approches GUSP, TFPB et actions de lien social du contrat de ville
MODALITÉS DE L'ACTION	Mise sur pied d'un groupe technique restreint inter dispositifs alimentant la préparation d'un bilan évaluation annuel.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Amélioration et mise en synergie des outils de la politique de la ville
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Forte implication attendue des bailleurs sociaux.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Pour mémoire
CALENDRIER ENVISAGÉ	Une fois par an en prévision du bilan évaluation de la GUSP.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de l'implication effective des partenaires dans la démarche Mesure d'impact : éléments d'appréciation des synergies entre dispositifs améliorant le service rendu aux habitants Efficiency : Capacité à dégager des réponses convergentes pour l'amélioration de la vie quotidienne



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Régies de quartier (Quartiers sud et centre ancien)
MODALITÉS DE L'ACTION	Étude de faisabilité de la mise en place de régies de quartiers pour les QPPV. Définition des travaux confiés à la régie. Montage juridique sous forme associative ou EI et organisation d'une gouvernance. Évaluation des contributions des donneurs d'ordre.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Création d'un outil au service de l'amélioration du service rendu aux habitants
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia avec le concours d'une AMO.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication forte de l'ensemble des donneurs d'ordre de travaux.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Étude de définition mi 2022 pour mise en œuvre 2023.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des missions confiées aux régies Mesure d'impact : éléments d'appréciation de la plus-value apportée par un outil de proximité à l'amélioration du service rendu aux habitants Efficience : gain de temps en termes de réactivité des réponses apportées par les régies



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Préparation et anticipation des évolutions des modes de gestion de proximité résultant de la mise en œuvre du NPNRU (Quartiers sud)
MODALITÉS DE L'ACTION	Analyse des conséquences du processus de résidentialisation, des redistributions de domanialité des espaces et de l'organisation de nouveaux cheminements et circulations sur les politiques de gestion des différents partenaires entre les espaces privatifs des résidences et les espaces ou équipements publics (localisation des containers OM avec tri sélectif, traitement des encombrants, politique de stationnement, éclairage public, sécurisation). Mise en place d'un groupe de projet ad hoc.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mettre en cohérence les domanialités et les responsabilités de gestion avec la réalité des usages. Organiser avec pertinence le partage public/privé des espaces.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia, accompagnement par une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication forte des bailleurs sociaux concernés et de l'ensemble des prestataires de services urbains de la Ville et de la CAB.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, TFPB, NPNRU
CALENDRIER ENVISAGÉ	À caler sur le calendrier de mise en œuvre du NPNRU.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de l'implication des différents partenaires concernés Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur la qualité du projet de gestion résidentielle et sur l'amélioration du service rendu aux habitants Efficiency : progrès mesurés de la coordination des acteurs impliqués dans le projet de gestion résidentielle



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	L'adaptation de la GUSP au contexte des copropriétés dégradées (Centre ancien ou cœur de Ville)
MODALITÉS DE L'ACTION	Examen des modes de fonctionnement de la GUSP dans le contexte de (petites) copropriétés dégradées (cf liste figurant à l'annexe 1). Analyse des conditions de mobilisation partenariale des syndic de copropriété et d'implication des locataires et propriétaires occupants. Problématiques transversales de l'amélioration de la propreté dans un habitat dense et contraint (topographie, exigüité des locaux pour localiser des containers de tri, contraintes de ramassage, etc...). Développement d'initiatives contribuant au lien social à l'échelle d'une ou plusieurs copropriétés (création de locaux collectifs en gestion participative de type atelier de bricolage ou de locaux communs de services pour vélos et poussettes).
OBJECTIFS POURSUIVIS	Démarche additionnelle à la politique globale de GUSP en centre ancien, ciblée sur les copropriétés. Mise en œuvre de démarches qualifiantes pour le fonctionnement des copropriétés, impliquant les habitants (et, parmi eux, déjà les personnalités déjà repérées et engagées dans des démarches collectives), et spécifiquement les locataires du parc privé. Recherche du renforcement de l'attractivité commerciale des pieds d'immeuble.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia, avec le concours de prestataires
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des syndic et conseils syndicaux de copropriété, des équipes OPAH et de l'ANAH.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, DSIL, concours ANAH
CALENDRIER ENVISAGÉ	État des lieux des copropriétés mobilisables dans la démarche, deuxième semestre 2021. Définition des premières interventions, premier semestre 2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre de copropriétés impliquées dans la démarche Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur le développement du lien social entre les occupants et sur l'implication des résidents dans la vie de leur copropriété et leur quartier Efficiency : progrès mesurés dans le fonctionnement des copropriétés concernées



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Enlèvement des encombrants
MODALITÉS DE L'ACTION	Groupe de travail ad hoc
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mise en place d'un groupe de projet chargé d'approfondir la question du stockage des encombrants et de leur acheminement en déchetterie dans le contexte social d'un habitat dont les occupants sont nombreux à ne pas être autonomes pour se rendre en déchetterie. Développement de pratiques solidaires.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des bailleurs, des copropriétés et des services CAB concernés ainsi que des structures associatives engagées dans ce domaine.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, Contrat de ville (appel à projet), TFPB, crédits spécifiques ESS et ACI DIRECCTE
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021 pour mise en œuvre d'actions 2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICACITÉ	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des démarches collectives d'apport en déchetterie Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur le processus de gestion sur site des encombrants et sur l'évolution du service rendu aux habitants Efficacité : progrès mesurés dans le système de gestion des encombrants



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Recyclage des déchets
MODALITÉS DE L'ACTION	Groupe de travail ad hoc
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mise en place d'un groupe de projet pour réfléchir à une situation où coexistent de façon paradoxale une montée du volume des déchets et l'opportunité d'en recycler une bonne partie. Développement d'initiatives et de bonnes pratiques.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des bailleurs et des services CAB concernés ainsi que des structures associatives engagées dans ce domaine.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville (appel à projet), concours ADEME
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021 pour mise en œuvre d'actions 2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des démarches contribuant au recyclage Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur la sensibilisation aux gestes éco-citoyens et sur l'adaptation des comportements Efficiency : progrès mesurés sur la ressource générée par le processus de recyclage



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Renforcement du dispositif de repérage et d'enlèvement des épaves
MODALITÉS DE L'ACTION	Groupe de travail ad hoc, optimiser la coordination d'instances régulières de suivi des identifications et enlèvements, faire le lien avec les instances de suivi déjà en place en Préfecture et avec le CISPD
OBJECTIFS POURSUIVIS	Malgré quelques améliorations apportées à la situation, la présence de véhicules ventouses et d'épaves n'a pas encore trouvé de réponse pérenne et durable. Approfondissement des dispositifs mis en place et expérimentés. Renforcement des conditions de coordination des acteurs impliqués dans le processus.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des bailleurs et des services État et CAB concernés.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des résultats enregistrés Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur les conditions de veille et repérage de la présence d'épaves et sur la réactivité des réponses apportées par la chaîne d'intervenants à mobiliser Efficiency : progrès mesurés dans la coordination des acteurs



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Amélioration des conditions de mobilité en transports collectifs (TC) et modes actifs
MODALITÉS DE L'ACTION	Interventions sur les espaces dévolus aux flux de mobilité au bénéfice des modes actifs et des TC. Mise en place d'un groupe de projets visant à l'amélioration sur le plan du confort, de l'information et de la sécurité des arrêts de TC et des cheminements piétons et voies cyclables. Analyse critique du partage des espaces publics entre les différents modes de mobilité et des conditions de circulation des flux d'usagers (TC et modes actifs).
OBJECTIFS POURSUIVIS	Fluidifier les déplacements et encourager des modes de déplacement alternatifs à l'utilisation de la voiture
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination CAB
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des services concernés par les politiques de mobilité et déplacements.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, Droit commun (PGD)
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des dispositions mises en œuvre pour un redéploiement des conditions de mobilité en faveur des TC et modes actifs Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur les conditions de déplacement par les utilisateurs de TC et modes actifs Efficience : progrès mesurés dans la coordination des acteurs



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Mise en œuvre d'une démarche globale de GUSP chantiers
MODALITÉS DE L'ACTION	Sécurisation des abords des chantiers et de leur propreté. Mise en place d'une information préalable et d'une signalétique appropriée au déroulement des chantiers. Organisation de rencontres conviviales. Mise sur pied d'une veille technique sur le déroulement des chantiers.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Assurer le déroulement des chantiers dans les conditions optimales de sécurité et de limitation des nuisances. Information préalable et en accompagnement facilitant l'acceptation des interventions des maîtres d'ouvrage et des entreprises qu'ils missionnent. Organisation de dispositifs de veille dédiés aux chantiers et de vérification de leur bon déroulement et achèvement.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, de l'équipe d'OPAH, des entreprises concernées par les chantiers des associations, habitants et citoyens relais...
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, TFPB, NPNRU, PRQAD, ANAH
CALENDRIER ENVISAGÉ	À caler sur le calendrier prévisionnel des chantiers de programmes urbains
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des dispositions mises en œuvre pour le déroulement des chantiers Mesure d'impact : éléments d'appréciation par les usagers et riverains sur le déroulement des chantiers, évaluation de l'impact des informations préalables et de l'accompagnement sur l'acceptation du déroulement des chantiers Efficiency : progrès mesurés dans la coordination des acteurs



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Amélioration des conditions du « vivre ensemble » et renforcement du lien social
MODALITÉS DE L'ACTION	Organisation de rencontres conviviales. Accompagnement d'initiatives favorisant le lien social
OBJECTIFS POURSUIVIS	Affirmation de la vocation sociale de la GUSP. Repérage et accompagnement d'initiatives favorisant l'appropriation du cadre de vie résidentiel et le cadre de vie des quartiers dans l'esprit d'une amélioration du vivre ensemble.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des services de droit commun (culture, action sociale, animation, prévention de la délinquance, animation...). Mobilisation du tissu associatif des quartiers et du réseau des équipements publics.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, Contrat de ville (appel à projet)
CALENDRIER ENVISAGÉ	Identification des initiatives automne 2021 pour accompagnement et mise en œuvre 2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des initiatives locales accompagnées concourant au renforcement du lien social Mesure d'impact : éléments d'appréciation par les habitants sur les aspects aboutissant à l'amélioration du « vivre ensemble », évaluation de l'impact de l'accompagnement des initiatives locales sur la réalisation de projet de renforcement du « vivre ensemble ». Efficience : progrès mesurés dans la coordination des acteurs associatifs et institutionnels autour des objectifs poursuivis.



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Dispositif de gestion de crise
MODALITÉS DE L'ACTION	Rencontres en comité restreint pour rechercher et mettre en œuvre des solutions aux situations de crise
OBJECTIFS POURSUIVIS	Définition d'une stratégie concertée et collective de réponse aux situations de crise. Élaboration d'une feuille de route pour les différents acteurs concernés.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Mobilisation des partenaires concernés par la situation de crise en lien avec les partenaires du CISPD et les équipes de prévention spécialisée.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, FIPD
CALENDRIER ENVISAGÉ	En fonction des nécessités ponctuelles.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : sans objet Mesure d'impact : éléments d'appréciation partenariaux sur les effets immédiats des dispositions prises et analyse ultérieure de la durabilité des solutions mises en œuvre. Efficiencia : mesure de capacité de réaction des acteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-24-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXE 3 : Points de vigilance et clés de réussite de la GUSP

Les points de vigilance

Pour l'autorité compétente par délégation



La démarche GUSP et la convention qui l'instaure ne sont rien d'autre que l'outil d'une amélioration du service rendu aux habitants des territoires QPPV et de transformation au quotidien de leur cadre de vie. Cela ne « marche que si l'on s'en sert » à cette fin et cette fin mérite d'être rappelée avec régularité.

De ce point de vue, malgré les efforts et la qualité de l'investissement des équipes de cohésion sociale, il nous semble que la dynamique GUSP s'est peut-être un peu émoussée et le sens de cette action publique s'est quelque peu estompé, sous l'influence de différents facteurs. L'usure du temps sur les démarches, la crise sanitaire, tout comme le turn-over des acteurs ont leur part à cette évolution. La rédaction d'une nouvelle convention doit être l'occasion d'une certaine refondation. Mais le « texte » lui-même ne suffit pas, ce qui comptera c'est son appropriation et sa mise en pratique.

C'est en tout cas un élément indispensable à un retour de la confiance des habitants dans l'action publique au quotidien. De profondes transformations ont été opérées avec bonheur dans les QPPV à travers le PNRU et le PNRQAD. Mais ces efforts appréciés ne suffisent pas à renverser le sentiment d'abandon qu'éprouve une partie des habitants au regard de la situation de leur vie quotidienne. Là aussi, la crise sanitaire, avec les replis sur soi induits par les confinements, a pu alimenter un sentiment d'abandon. Des actes « concrets et visibles » dans la vie quotidienne des habitants seront la meilleure médecine pour retrouver la confiance.

Les clés de la réussite

Plusieurs éléments nous semblent indispensables à la réussite durable de la démarche GUSP. Ils sont évoqués ici sans souci de hiérarchie :

- **La mobilisation partenariale.** Plusieurs mesures de la gouvernance comme des modalités de travail de la convention sont pensées avec l'objectif d'assurer une réelle mobilisation partenariale. Le rôle des référents sera un des éléments essentiels d'une mobilisation partenariale dans la durée. Il importe qu'ils soient désignés et missionnés dès le démarrage de la convention. La signature de la convention avec une certaine solennité, préparée par un travail de communication et d'appropriation, permettra de donner une valeur symbolique à un nouveau départ de la démarche GUSP.
- **L'importance de l'impulsion politique.** Cet élément est majeur dans le fonctionnement de la gouvernance, il implique qu'au-delà du seul suivi, des temps puissent être prévus ou provoqués pour échanger entre « ceux qui décident » pour garantir les conditions de mise en œuvre effective de la politique de GUSP, dépasser les blocages et assurer les coopérations indispensables.
- **L'implication des habitants.** C'est sans doute le maillon faible des démarches passées de GUSP, même si des initiatives ont déjà existé auxquelles il faudra donner une nouvelle perspective. Il ne saurait s'agir de repenser une démarche de démocratie locale globale, mais d'identifier et saisir des initiatives pour construire des formes de



copro-
patient
duction de la démarche GUSP. Cela ne se fera pas par décret, mais par un travail patient de repérage de relais, d'écoute de la parole habitante et d'accompagnement d'initiatives nées du terrain.

- **La consolidation des moyens des équipes de cohésion sociale.** La mise en œuvre de la nouvelle convention induit des changements de pratiques valorisants dans le travail des équipes de cohésion sociale auxquels les équipes seront d'autant plus disposées que leurs moyens humains seront renforcés.
- **Le souci d'évaluation permanente.** La GUSP est un « processus », il aura donc besoin d'itérations régulières, de réexamen critique des résultats obtenus. Des critères d'évaluation associés aux différentes modalités du plan d'action prévisionnel, tout autant que l'organisation annuelle d'un bilan évaluation, témoignent de cette exigence d'une évaluation permanente.